

Nos services

Aide aux lecteurs

Demande de documents

Une naissance un livre

Les bambins de moins d'un an recevront une trousse de lecture à leur inscription à la bibliothèque.

Service d'envoi par courriel

Rappel amical : deux jours avant la date d'échéance du prêt.

Avis de retard : après 14 jours de retard.

Avis de réservation disponible : aussitôt que le document est disponible pour vous.

Internet

Un poste Internet est disponible sur réservation à raison d'une heure par jour maximum.

Le réseau sans-fil est disponible gratuitement.

Impression

Notre poste Internet est connecté à une imprimante (noir et blanc). L'impression est de 0,10 \$ par feuille.

Nos activités

Informez-vous des dates de ces activités en passant à la bibliothèque ou en consultant les publications de la Ville de Marieville.

- Mini conte en pyjama (0-2 ans)
- Heure du conte en pyjama (3-5 ans)
- Club de lecture d'été TD (3-12 ans)
- Tente à lire
- Ludo Club
- Club de lecture pour adultes
- Rencontre d'auteur
- Quizmania
- Foire du livre annuelle

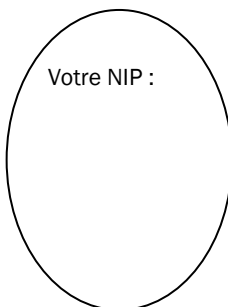


Votre NIP

Votre NIP est un outil essentiel. Il vous permet d'accéder à votre dossier personnel sur le catalogue de la bibliothèque.

Utile pour :

- Emprunter des livres numériques
- Faire vos réservations
- Renouveler vos prêts



Coordonnées

1801, rue du Pont

(Sous-sol de l'église Saint-Nom-de-Marie)

Marieville (Québec) J3M 1J7

450 460-4444, poste 272

bibliotheque@ville.marieville.qc.ca

Catalogue : marieville.crsbp.qc.ca

ville.marieville.qc.ca/bibliotheque

Facebook.com/loisirsulturemarieville/



Heures d'ouverture

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Fermé

8h30-12h et 13h-16h30

8h30-12h et 13h-20h

8h30-12h et 13h-20h

8h30-12h et 13h-16h30

9h-12h

Bibliothèque commémorative Desautels

Guide de l'utilisateur



Marieville

Service des Loisirs et de la Culture

Mission

La bibliothèque a pour mission de rendre accessible à la population, et ce, gratuitement, l'information (livres au format papier, sonore et numérique, magazines, liseuse numérique, accès à Internet et Wi-Fi) dans des buts éducatifs d'épanouissement culturel et de loisirs.

Pour ce faire, nous faisons régulièrement l'acquisition de nouveaux documents pertinents à l'équilibre de la collection de la bibliothèque, mais également en réponse et aux besoins spécifiques des citoyens.

De plus, nous offrons diverses activités culturelles spécifiques à la bibliothèque, comme l'Heure du conte en pyjama ou encore des activités ludiques tout en étant de nature culturelle comme les créations originales Quizmania ou encore Ludo Club.

Mais une bibliothèque c'est bien plus que cela, c'est un lieu de rencontre et de partage. Notre personnel dévoué est toujours heureux de vous rendre service et demeure à votre écoute.

Vous êtes chez vous.

Cordialement,

Daniel Lalonde, M. Bibl., bibl. prof.

Directeur de la bibliothèque



Abonnement

C'est gratuit pour les citoyens de Marieville. Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un parent pour l'inscription.

Politique de prêt

Le prêt de magazines du mois courant est limité à 2 par usager pour une semaine. Le prêt de **livres sonores** est limité à 1 par usager.

	Maximum de documents prêtés	Nombre de réservations	Durée
Adulte	6	2	21 jours
Jeune	3	1	21 jours

Renouvellement

Un maximum de 2 renouvellements par document est permis. Vous pouvez renouveler vous-même en passant par votre dossier en ligne. À condition que le document ne soit pas réservé par un autre abonné.

Prêt entre bibliothèques

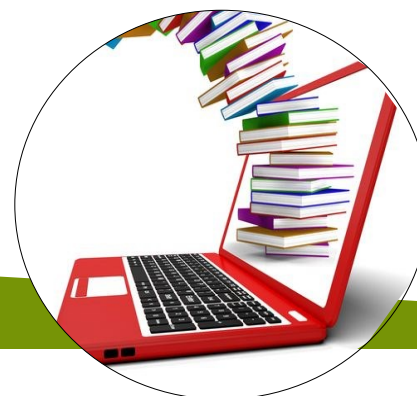
Informez-vous au comptoir de prêt pour les modalités.

Prêt de liseuse numérique

Empruntez une liseuse Kobo à la bibliothèque pour vous familiariser avec le livre numérique!

Livres numériques

L'abonné peut emprunter 3 livres numériques simultanément et faire 2 réservations pour une durée de 3 semaines.



Frais de retard

L'amende exigée pour les documents en retard est de \$0,10 par jour et par document.

Les frais sont de 0,50\$ par jour pour le prêt entre bibliothèque et les livres en référence.

Procédure pour les retards

	Mode de communication
Rappel amical – 2 jours avant la date de retour prévue	Courriel
Avis de retard – 14 jours	Courriel ou téléphone (si absence d'adresse de courriel au dossier)
Avis de retard – 21 jours	Courriel et/ou poste
Facturation—28 jours	Poste

Les privilèges de prêt sont suspendus dès qu'il y a retard de document(s).

Après 28 jours de retard, les privilèges auprès du service des Loisirs et de la Culture seront aussi supprimés pour toute la famille (l'inscription aux activités).

Autres frais

	Frais
Remplacement de la carte de bibliothèque	2 \$
Reliure à l'externe	8 \$
Document perdu ou irrécupérable	Coût d'achat initial figurant au catalogue de la bibliothèque
Frais d'administration en cas de perte ou de bris	3 \$

Si le document perdu est retrouvé, le montant payé peut être remboursé à condition qu'il n'a pas déjà été remplacé.